RETOUR IMPERATIF
POUR LE 15 /10/2025



Reçu	au	service	le	:	

Par:

DEMANDE DE PARTICIPATION COMMUNALE AUX VACANCES D'ÉTÉ 2025

Pour les séjours d'enfants entre 5 et 16 ans, en colonie de vacances, camps d'ado, centre de loisirs avec ou sans

hébergement, séjours en pension complète ou demi-pension, maison familiale, village vacances agréé, hôtel, résidence, location en meublé, gîte familial, gîte rural, camping, mobile-home homologué, pour un maximum de 21 jours Je, soussigné NOM......Prénom.....Prénom.... Domicilié 57360 AMNEVILLE – MALANCOURT * Sollicite une participation communale aux vacances d'été 2024 de mon/mes enfant. s (une demande par famille) Je certifie exacts les renseignements fournis et suis informé.e que toute déclaration inexacte entraînera le rejet de ma demande. Fait àSignature du demandeur : PIECES JUSTIFICATIVES (à joindre impérativement pour l'enregistrement de la demande) en format A4 Attestation établie par l'organisme ou facture détaillée (mentionnant nom, prénom du/des enfants, dates du séjour, signature et cachet de l'organisme de vacances) Copie intégrale de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 (et certificat de rémunération pour les travailleurs frontaliers) Copie du jugement de résidence : en cas de séparation/divorce des parents, la demande est admise si l'un des deux parents réside à Amnéville et sur présentation du jugement ou, à défaut de jugement, d'une attestation sur l'honneur signée des deux parents Justificatif de domicile du demandeur domicilié à Amnéville-Malancourt (facture de moins de trois mois) Livret de famille uniquement si l'enfant ne porte pas le même nom que le demandeur RIB

---Aucune demande ne sera acceptée après la date limite de retour, fixée au 15 octobre-2025

Retour par mail: secretariat-socio@amneville-les-thermes.com

^{*}rayer la mention inutile